

Le 28 novembre 2025

## GT MICRO D'AMBIANCE, L'HEURE DE DIRE STOP !



Le GT sur le micro d'ambiance (AVRE) s'apprête à entrer dans une phase terminale. L'UNSA-ICNA n'a cessé d'alerter sur la nocivité et l'inutilité d'un tel dispositif.

Cependant force est de constater que nous semblons isolés dans cette démarche. Après le préavis de juillet qui dessinait déjà les intentions de la DSNA, il est temps que les salles et les tours prennent la mesure de ce qui se trame en coulisse.

**Après la pointeuse biométrique, le badge sur position, le micro d'ambiance, les mêmes accompagnateurs – sans le moindre mandat – s'apprêtent à poursuivre leur deal de l'inacceptable. Il est temps de réagir, de s'informer et d'arrêter la fuite en avant.**

Oui le règlement européen (UE) 2017/373 prévoit un enregistrement des fonds sonores, mais il laisse aussi à « l'autorité compétente » – en France la DTA – **la possibilité d'en dispenser, ce qu'elle a d'ailleurs fait pour d'autres prestataires que la DSNA.** Mais alors pourquoi la DTA veut-elle imposer à la DSNA d'installer ce dispositif en réalité totalement facultatif ? La réponse serait à chercher, nous dit-on, du côté d'une harmonisation avec nos voisins européens.

Pourtant avec par exemple un droit de grève disparate on est assez loin d'une harmonisation parfaite, ni même souhaitable. Par ailleurs, le travail en équipe stricto sensu ne se pratique pas beaucoup plus chez nos voisins, puisque c'est l'individualisation qui prédomine.

Et en regardant du côté des accès par vérification des données biométriques, la règle générale est... qu'il n'y en a pas ! Renforçant ainsi le fait que la France est une exception en Europe. **La convergence européenne n'est bien sûr qu'un lamentable leurre pour détourner les ICNA de la triste réalité.**

Pour l'UNSA-ICNA, la convergence vers l'instauration d'un système AVRE n'est rendue possible que par l'alignement historiquement favorable d'une chaîne de management avec un syndicat partenaire incapable de s'opposer.

**Le triptyque de reculs pour la profession, pointeuse biométrique, badge sur position et micro d'ambiance, qu'il aura validé et accompagné au cours de cette année néfaste, restera dans l'histoire des ICNA.**

Mais alors qu'en est-il du AVRE en Suisse, en Italie ou en Allemagne, les trois pays visités par un GT ouvert dernièrement par un DO qui préfère évidemment passer sous silence les pays qui en sont exempts ?

Disons-le sans ambages, il est assez amusant de noter que **l'actuel chef des 2 ACC suisses n'est autre que le représentant syndical qui a négocié la mise en place du AVRE.** Malgré les frontières, certaines méthodes de promotion demeurent universelles. Skyguide ne connaît pas le travail en équipe, et les enregistrements privés leur importent bien moins que ce que le dispositif leur apporterait en cas désaccord sur un dégroupement par exemple.

Concernant l'Italie, le système n'a pas encore été mis en œuvre mais les contrôleurs seraient « déjà ravis », une information qui n'engage donc que ceux qui la croient. Les managers y sont tellement grisés qu'ils se voient déjà à l'étape d'après : la vidéo surveillance en salle.

De l'autre côté du Rhin, les textes juridiques nationaux qui encadrent l'utilisation des enregistrements sont très largement en faveur d'une restriction de l'emploi de ces données.

**Dès lors, l'UNSA-ICNA continuera de dénoncer la logique de surveillance à outrance qu'instaure la DSNA. Ni gain opérationnel, encore moins de sécurité, juste une dérive de flicage, qu'il faut arrêter coûte que coûte.**

**Alors que cette bureaucratie échoue dans la gestion de l'ensemble des projets déterminants pour la navigation aérienne comme vient de le confirmer le dernier rapport sénatorial, elle se concentre sur de basses besognes.**

**Les ICNA doivent dire STOP et réveiller leurs représentants respectifs pour qu'ils se reprennent et réalisent qu'ils ne peuvent conduire aveuglément la profession dans le mur. L'UNSA-ICNA dit STOP, rejoignez-nous !**

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : [www.icna.fr](http://www.icna.fr) | Nous contacter : [unsa@icna.fr](mailto:unsa@icna.fr)